

L'U2P identifie 14 priorités pour la reprise des entreprises de proximité

Dans la perspective du plan de soutien aux entreprises de proximité demandé par l'U2P et annoncé par Bruno Le Maire, le Président de l'U2P, Alain Griset présente cet après-midi au ministre « 14 priorités pour la reprise des entreprises de proximité ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.06.34

Paris, 10 juin 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Au-delà des dispositifs d'accompagnement que l'U2P a soutenus pour aider les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux à traverser la crise alors que l'économie était à l'arrêt, il est aujourd'hui essentiel de lever tous les freins à leur activité. Ce document sera suivi d'un ensemble de propositions destinées plus spécifiquement au plan de relance que le gouvernement devra nécessairement engager cet été.

Les 14 priorités de l'U2P :

1. Pérenniser et renforcer le fonds de solidarité
2. Alléger les charges des entreprises de proximité
3. Assainir la sous-traitance et renforcer la part des entreprises de proximité dans les marchés publics
4. Mobiliser l'épargne vers les entreprises de proximité
5. Transformer le prêt garanti par l'État en prêt sur dix ans
6. Alléger le coût des heures supplémentaires
7. Renforcer le pouvoir d'achat des salariés
8. Créer une foncière pour le maintien des activités de proximité
9. Encourager la consommation dans les entreprises de proximité
10. Compenser les surcoûts des mesures sanitaires et les alléger en fonction du contexte sanitaire
11. Redonner confiance aux entreprises de proximité
12. Simplifier les régimes juridiques des entreprises
13. Accompagner le développement des entreprises
14. Donner la priorité aux territoires et au développement durable

Consulter les 14 priorités en détail sur le site Internet de l'U2P : <https://u2p-france.fr/plan-sectoriel-pour-les-entreprises-de-proximite-14-grandes-priorites-pour-la-reprise>